RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Visite obligatoire des sites
Voir modalités au point 5.3 du présent règlement de la consultation

Exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau et traitement d'air

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 22 décembre 2026 à 12 h 00:00

Thionville Fensch Agglomération
Hôtel de Communauté
4 avenue Gabriel Lippmann
BP 30054
57972 YUTZ Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau et traitement d'air
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Période initiale 60 mois, puis une reconduction expresse de 36 mois
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses techniques particulières 6
2.4 - Variantes 6
2.5 - Développement durable **Erreur ! Signet non défini.**
3 - Conditions relatives au contrat 7
3.1 - Durée du contrat - Délai d'exécution - Reconduction 7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 8
5.2 - Présentation des variantes 9
5.3 - Visites des installations 9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 11
6.2 - Transmission sous support papier 13
7 - Examen des candidatures et des offres 13
7.1 - Sélection des candidatures 13
7.2 - Attribution des marchés 13
7.3 - Suite à donner à la consultation 16
8 - Renseignements complémentaires 16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
8.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau et traitement d'air

La présente consultation concerne l'exploitation et la maintenance des installations techniques des bâtiments de Thionville Fensch Agglomération et notamment :

- Les installations thermiques en vue d'assurer la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- Les installations de traitement d'eau ;
- Les installations de traitement d'air et de climatisation ;
- Des installations électriques en locaux techniques liées aux éléments ci-dessus.

Lieu(x) d'exécution :
Patrimoine communautaire sis dans l'agglomération Thionville Fensch Agglomération (38 sites)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Sites avec fourniture du combustible
02	Sites sans fourniture de combustible

Le lot 01 comprend les sites désignés ci-après :

01	Bâtiment siège communautaire Yutz
02	Bâtiment siège communautaire Hayange
03	Restaurant Universitaire Cormontaigne
04	Piscine Florange
05	Piscine Hayange "FERALIA"
06	Piscine Serémange-Erzange
07	Centre aquatique Communautaire de Thionville
08	Centre aquatique Communautaire HAMELYS
09	Centre Technique Communautaire
10	Centre Technique Environnement
11	Club House
12	Gueulard plus

Le lot 02 comprend les sites désignés ci-après :

13	Office du Tourisme Communautaire
14	Camping (bâtiment d'accueil + bâtiment sanitaire)
15	Maison du Luxembourg
16	Service des eaux Usine de traitement
17	Service des eaux ateliers et magasin
18	U4 Espace interprétation
19	U4 poste de garde
20	Salle Multi fonctionnelle Fontoy
21	Multi accueil "Maison des Doudous"
22	Multi accueil "La Pommeraie"
23	Multi accueil "Les Petits de la Source"
24	Multi accueil "Les Petits de l'Olympe"
25	Multi accueil "Les Petits de la Colline"
26	Multi accueil "Les Petits Pas THIONVILLE"
27	Multi accueil "Les Coccinelles"
28	Multi accueil "Le Chat Perché"
29	Multi accueil "Le Bois Joli"
30	Multi accueil "Les Mini Pouss"
31	Multi accueil "Les Petits Pandas"
32	Multi accueil "Les Trois Petits Chats"
33	Multi accueil "La Souris Verte"
34	Multi accueil "Les Petits Hérissons"
35	Multi accueil "les Petits Pas UCKANGE"
36	Multi accueil Terville
37	Multi accueil "Les Primevères"
38	Parking relais P+R

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Un même candidat étant classé 1er sur les 2 lots, se verra attribuer les deux lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	71314000-2	Énergie et services connexes
01	71314200-4	Services de gestion de l'énergie
01	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
01	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
02	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
02	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois en cas de groupement conjoint, il doit y avoir un mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

2.3 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.4 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) et portant sur :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Des travaux d'améliorations techniques ayant pour but de diminuer ou de supprimer les émissions de gaz à effet de serre et de faire baisser les consommations d'énergie et de faire réaliser au pouvoir adjudicateur des économies financières.
02	Des travaux d'améliorations techniques ayant pour but de diminuer ou de supprimer les émissions de gaz à effet de serre et de faire baisser les consommations d'énergie et de faire réaliser au pouvoir adjudicateur des économies financières.

Les clauses administratives et techniques non impactées par cette variante restent intangibles.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - Délai d'exécution - Reconduction

La durée du contrat, sa reconduction et les prises d'effet différé pour certains sites sont fixées aux articles *1.4 Durée du contrat* et *1.5 Prise d'effet différé* du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : par les fonds propres de l'EPCI.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 0_Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- 01_L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot ;
- 02_Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun
- 03_Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun et ses annexes :
 - Annexe 1 - Inventaire
 - Annexe 2 - Données de référence
- 04_L'analyse financière par lot
- 05_Le cadre du mémoire technique justifiant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat par lot

Il est téléchargeable gratuitement sur le site du profil d'acheteur :

https://www.marches-publics.info/ ou https://www.thionville-fensch.fr/lagglo/linstitution/marches-publics

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'identification des candidats est fortement recommandée lors du téléchargement du DCE.
L'adresse électronique communiquée pourra être utilisée par le maître d'ouvrage pour informer des éventuelles modifications ou des précisions apportées au dossier de consultations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre par lot :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'analyse financière	Non
Le cadre du mémoire du mémoire technique justifiant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Pièces de l'offre pour les variantes

Le dossier général « variantes devra comporter :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) variante et ses annexes	Non
Les pièces financières variante	Non
Le mémoire spécifiant les dispositions de la variante (écart technique et financier)	Non

5.3 - Visites des installations

La visite des installations est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Cette visite permettra au candidat de prendre connaissance des lieux et de la nature des prestations à effectuer.

Les conditions de visite des installations par lot, préalablement au dépôt de l'offre, sont les suivantes :

- **Lot 01 le mardi 17 novembre 2026 à 8h00**

Il s'agit de tous les sites du lot 01 sauf le bâtiment siège communautaire de Yutz (en cours de réalisation).

- **Lot 02 le mercredi 18 novembre 2026 à 08h00** pour les sites ci-dessous :

 - Camping (bâtiment d'accueil + bâtiment sanitaire)
 - Service des eaux Usine de traitement
 - Service des eaux ateliers et magasin
 - Multi accueil "Maison des Doudous"
 - Multi accueil "Les Petits de la Source"
 - Multi accueil "Les Petits de l'Olympe"
 - Multi accueil "Les Petits de la Colline"
 - Multi accueil "Le Bois Joli"
 - Multi accueil "La Souris Verte"
 - Multi accueil "Les Petits Hérissons"

Aucune invitation spéciale ne sera adressée aux entreprises souhaitant y participer.

Si un candidat souhaite visiter un site non listé, sa demande devra être formulée avant **le 13 novembre 2026 à 17h00**. Le site sera alors ajouté à la liste existante.
Une date supplémentaire de visite pourra être prévue si des sites venaient à être ajoutés à la demande des candidats au lot 02 et ne pouvaient être visités le 18 novembre 2026.

Les demandes d'inscription aux visites et d'ajout de site à visiter s'effectuent auprès de la Direction Bâtiments aux adresses électroniques suivantes : sylvie.cuzzocrea@thionville-fensch.fr et patrick.lambert@thionville-fensch.fr au plus tard **le 13 novembre 2026 avant 17h00.**

Deux personnes au maximum seront admises par candidat. Le nom et la fonction des personnes qui participeront à la visite doivent être communiqués au moment de l'inscription à la visite.

Le lieu de rendez-vous est fixé :

Thionville Fensch Agglomération
Hôtel de Communauté
10 rue de Wendel
57700 HAYANGE
Salle Maison de la Justice

Toute visite des lieux à laquelle le candidat n'aurait pas assistée, entraîne le rejet de son offre.

A l'issue de la visite, les candidats désirant obtenir des renseignements techniques ou administratifs complémentaires devront faire parvenir leur questionnement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (https://www.marches-publics.info/ ou https://www.thionville-fensch.fr/lagglo/linstitution/marches-publics.
Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

A l'issue de cette journée, un certificat de visite sera remis à chaque candidat sous condition de la participation à l'ensemble de la journée de visite.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://www.marches-publics.info/ ou https://www.thionville-fensch.fr/lagglo/linstitution/marches-publics.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis,

- Soit sur support physique électronique (clé USB) soit sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant les mentions suivantes :
 « COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »,
 L'intitulé et le numéro de la procédure concernée
 Raison sociale de l'opérateur économique, adresse postale, téléphone, mail, SIRET
 et devra être transmise ou déposée dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse ci-dessous :

 Thionville Fensch Agglomération
 Hôtel de Communauté
 4 Avenue Gabriel Lippmann
 BP 30054
 57972 YUTZ Cedex

- Soit par voie électronique par le biais d'un outil sur lequel le candidat dépose ou envoie sa copie de sauvegarde à l'acheteur et sur lequel l'acheteur viendra la récupérer. Cet outil devra de préférence être distinct du profil d'acheteur et doit pouvoir fonctionner en cas de dysfonctionnement de ce dernier. Enfin, il doit respecter les exigences du code de la commande publique, notamment l'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur (horodatage), les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées. L'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de l'outil est garantie, ainsi que l'envoi d'un accusé réception à l'acheteur et à l'opérateur économique.
 Par le biais d'un accusé réception, l'outil informe l'acheteur de la mise à disposition d'une copie de sauvegarde et lui indique les modalités de récupération. L'acheteur utilise l'outil retenu pour récupérer la copie de sauvegarde.
 Cet outil est idéalement distinct du profil d'acheteur pour pouvoir fonctionner en cas de dysfonctionnement de ce dernier.
 Nota : les services permettant la remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique pouvant nécessiter des modalités d'inscription longues, il est recommandé aux opérateurs économiques d'anticiper le dépôt de la copie de sauvegarde en procédant aux modalités d'inscription, d'identification sur la solution technique envisagée.

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg)

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant : il est fortement recommandé de limiter le nom des fichiers déposés à l'indication essentielle et de limiter le nom à plus de 20 caractères alphanumériques.

Pour assurer un dépôt optimal de votre pli (dossier de candidature et dossier de l'offre) ; il est recommandé de ne pas dépasser 3 Go par fichier et de 5 Go pour la taille totale du pli.

Nous vous recommandons de ne pas dépasser 500 Mo comme taille limite recommandée. A partir de cette taille, il faut une technicité et un équipement approprié coté candidat pour pouvoir déposer, et il faut prendre contact avec AWS 48 heures minimum au préalable afin de préparer ce dépôt.

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser :
- certains formats « exe »
- certains outils « macros »

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera signée électroniquement par les parties mais elle pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Elles sont précisées en page de garde du présent règlement de la consultation.

> ⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant d'analyser la ou les candidatures et en application de l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution.

Si le titulaire pressenti ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires. Cette procédure est, le cas échéant, reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours ouvrés.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les offres de base et les variantes, seront jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités, définis dans le présent règlement de la consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
2-Développement durable	10.0 %
3-Prix des prestations	40.0 %

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
2-Développement durable	10.0 %
3-Prix des prestations	40.0 %

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique. Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Chaque critère est noté sur 100, puis les coefficients de pondération sont appliqués à ces notes pour obtenir une note globale pondérée de l'offre.

- **Critère n°1 - Valeur technique**

Les sous-critères suivants seront pris en compte :

Lot 01

N° Critère	Critère technique	Méthode de notation
1.1	P1 – Nombre de points sur 100 : 20	Poids des sous-critères
1.1.1	Engagement d'économies d'énergie Ecart au mieux disant sur pourcentage d'économie globale exprimé en MWh	10 points
1.1.2	Justification des économies d'énergie	6 points
1.1.3	Détail du calcul	4 points
1.2	P2 - Nombre de points sur 100 : 30	Poids des sous-critères
1.2.1	Organisation de l'équipe dédiée au contrat	8 points
1.2.2	Organisation et ordonnancement des opérations de conduite, de maintenance préventive et curative - Présentation de l'utilisation de la GMAO dans le cadre du contrat	10 points
1.2.3	Organisation et procédure de traitement des demandes d'intervention hors astreinte et en astreinte. Procédure de retour d'information au maitre d'ouvrage après intervention	10 points
1.2.4	Cascade d'astreinte	2 points
1.3	P3 – Nombre de points sur 100 : 10	Poids des sous-critères
1.3.1	Qualité et pertinence des pistes d'optimisation, détail et qualité du matériel proposé, présentation d'un calcul de temps de retour en cout global	6 points
1.3.2	Modélisation du solde P3 sur la durée du contrat	4 points
1.4	Vie du contrat : Nombre de points sur 100 : 40	Poids des sous-critères
1.4.1	Identification et descriptions des rôles des interlocuteurs	5 points

N° Critère	Critère technique	Méthode de notation
1.4.2	Présentation des outils de transmission d'information et accessibilités des données	20 points
1.4.3	Exemple de rapport d'exploitation et de bilan annuels Exemple des documents technique de suivi	15 points

Lot 02

N° Critère	Critère technique	Méthode de notation
1.1	P2 - Nombre de points sur 100 : 40	Poids des sous-critères
1.1.1	Organisation de l'équipe dédiée au contrat	8 points
1.1.2	Organisation et ordonnancement des opérations de conduite, de maintenance préventive et curative - Présentation de l'utilisation de la GMAO dans le cadre du contrat	15 points
1.1.3	Organisation et procédure de traitement des demandes d'intervention hors astreinte et en astreinte. Procédure de retour d'information au maitre d'ouvrage après intervention	15 points
1.1.4	Cascade d'astreinte	2 points
1.2	P3 – Nombre de points sur 100 : 10	Poids des sous-critères
1.2.1	Qualité et pertinence des pistes d'optimisation, détail et qualité du matériel proposé, présentation d'un calcul de temps de retour en cout global	6 points
1.2.2	Modélisation du solde P3 sur la durée du contrat	4 points
1.3	Vie du contrat : Nombre de points sur 100 : 50	Poids des sous-critères
1.3.1	Identification et descriptions des rôles des interlocuteurs	10 points
1.3.2	Présentation des outils de transmission d'information et accessibilités des données	25 points
1.3.3	Exemple de rapport d'exploitation et de bilan annuels Exemple des documents technique de suivi	15 points

- **Critère n°2 - Développement durable**

Pour les lots 01 et 02, les sous-critères suivants seront pris en compte :

N° Critère	Critères développement durable	Méthode de notation
2	Nombre de points sur 100 : 10	Poids des sous-critères
2.1	Description des modalités d'organisation des déplacements des intervenants affectés à la mission, ainsi que les mesures mises en œuvre pour en réduire l'impact environnemental (recours à l'écoconduite, mutualisation des déplacements, visioconférences, etc.…) ;	30 points
2.2	Description des solutions numériques mobilisées spécifiquement pour le projet en matière de stockage, partage et transmission des documents, permettant de limiter les impressions et les échanges de courriels (plateforme collaborative, GED, espace projet sécurisé, etc.…) ;	70 points

- **Critère n°3 - Prix des prestations**

Pour obtenir le montant d'une offre, il sera pris en considération les montants totaux tous postes et toutes taxes comprises figurant à l'acte d'engagement reprenant le montant total annuel du marché.

S'il est prévu lors de la consultation une évolution contractuelle du prix au cours des années du marché, le montant considéré sera le montant total des postes et taxes cumulés sur la durée du marché aux conditions de bases du marché (sans projection de révision des prix).

Le candidat le moins disant est noté sur 100. Pour les autres candidats, on applique la formule suivante :

Note = 100 x (offre du moins disant/offre du candidat)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le montant total sera rectifié. Ce prix ainsi rectifié sera pris en considération dans l'analyse des offres. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours ouvrés.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : hhttps://www.marches-publics.info/ ou ttps://www.thionville-fensch.fr/lagglo/linstitution/marches-publics

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable de Nancy
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tél. 03 83 34 27 71